

Parler pour sortir de l'isolement c'est déjà un premier pas.

Ces démarches vous semblent difficiles, inutiles peut-être? Vous avez peur de faire le pas? Votre situation vous paraît insurmontable aujourd'hui?

Ce que vous ressentez est partagé par de nombreuses victimes de violences conjugales.

Mais vous n'êtes pas seul-e-s. Des professionnelles sont à votre écoute pour vous aider.

D'autres personnes de votre entourage ou/et des personnes de confiance sont également à votre écoute: médecin, travailleur social, associations spécialisées, avocat...

Ces personnes de confiance vous donneront les informations dont vous avez besoin.

Éditeur responsable : Frédéric Delcor - 44 boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles SATANASYNAS

Appel anonyme, écoute spécialisée et professionnelle

Du lundi au samedi : de 9h à 20h

Si vous souhaitez obtenir une aide avant 9h ou après 20h, vous trouverez les informations utiles sur le site www.ecouteviolencesconjugales.be

ECOUTE
VIOLENCES CONJUGALES

0800 30 030
Numéro gratuit

Violences physiques ou psychologiques
PARLEZ-EN

Appel anonyme, écoute spécialisée et professionnelle

Du lundi au samedi : de 9h à 20h

Si vous souhaitez obtenir une aide avant 9h ou après 20h, vous trouverez les informations utiles sur le site www.ecouteviolencesconjugales.be

ECOUTE
VIOLENCES CONJUGALES

0800 30 030
Numéro gratuit

DE L'AIDE
AU BOUT DU FIL

0800 30 030
Numéro gratuit



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



Wallonie



Une initiative de la Communauté française, de la Wallonie et de la Commission Communautaire Française



COMMUNAUTÉ
FRANÇAISE
DE BELGIQUE



Wallonie



Une initiative de la Communauté française, de la Wallonie et de la Commission Communautaire Française

Votre partenaire ou ex-partenaire :

- Vous contrôle sans cesse ?
- Vous dévalorise ?
- Vous rabaisse fréquemment ?
- Vous empêche de fréquenter votre famille, vos ami-e-s ?
- Vous humilie ? Vous insulte ?
- Vous lance des objets ?
- Vous bouscule ? Vous frappe ?
- Vous harcèle sexuellement ?
- Vous menace de se suicider si vous le quittez ?
- Vous menace si vous demandez de l'aide ?
- Vous avez peur pour votre sécurité et/ou celle de vos enfants ?

La violence que vous subissez peut être verbale, psychologique, financière, physique ou sexuelle. Dans tous les cas, vous pouvez obtenir de l'aide au bout du fil.

Des personnes compétentes :

- vous offrent une écoute spécialisée et vous permettent de vous exprimer dans la confidentialité;
- apportent des réponses aux diverses situations de violences dans le couple (ou ex-couple) auxquelles vous êtes confrontées;
- vous fournissent des informations complètes et appropriées, notamment juridiques et sociales;
- peuvent vous orienter vers des services spécialisés.

Qui peut appeler ?

- **Les victimes**
- **Les auteurs** de violence, qui contrôlent, isolent, dénigrent, humilient, menacent, terrorisent ou frappent leur partenaire/ex-partenaire.
- **Les proches** de toute personne concernée par la violence qui se demandent comment réagir face à cette situation : parents, enfants, ami-e-s, collègues, etc...
- **Les professionnels** qui souhaitent bénéficier de l'expertise d'une équipe spécialisée et développer une meilleure compréhension des situations de violence entre partenaires dans lesquels ils sont amenés à intervenir.



Le 0800 30 030 n'est pas un numéro d'appel d'urgence.

En cas d'urgence, appelez toujours la police ou les urgences en composant le 101 ou le 112.